



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 04/04/2018, et publié le 04/04/2018 est exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU VENDREDI 23 MARS 2018

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
33	28	4	1	16 mars 2018	16 mars 2018

Budgets primitifs 2018 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

L'an deux mil dix-huit, le vendredi vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Thierry VINÇON, Maire.

PRÉSENTS :

Thierry VINÇON, Claude ROGER, Jacques DEVOUCOUX, Guy LAINÉ, Élisabeth MÉRIOT, Geoffroy CANTAT, Françoise LANOUE, François PERRONNET, Alain VAISSON, Joëlle ROUZEAU, Lionel DELHOMME, Annie LALLIER, Yves PURET, Frédéric BARRY, Emmanuel RIOTTE, Philippe MARME, Sophie MARTINAT, Marie BLASQUEZ, Emilie DEBOSSE, Ludovic PEAUGER, Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Gilbert BOYER, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET formant la majorité des membres en exercice.

REPRÉSENTÉS :

Monsieur Tvisouk INTHAVONG	donne pouvoir à	Monsieur Emmanuel RIOTTE
Madame Océane BOIFFARD	donne pouvoir à	Madame Elisabeth MERIOT
Madame Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Madame Françoise LANOUE
Madame Magalie MOINE	donne pouvoir à	Monsieur François PERRONNET

ABSENTS :

Madame Charlyne VAN STEENWINKEL

Secrétaire de Séance :

Monsieur Ludovic PEAUGER

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20180323-57-DE
Date de télétransmission : 04/04/2018
Date de réception préfecture : 04/04/2018

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2313-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 107 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires 2018 en date du 9 février 2018 ;

Vu les budgets primitifs des budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma ci-joints ;

Vu l'avis de la commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du 20 mars 2018 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Thierry VINÇON, Maire, rapporteur entendu ;

Considérant les modalités de vote suivantes :

* vote par nature,

* vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement – sans vote par opération.

Considérant que les budgets primitifs sont présentés avec les reprises des résultats de clôture de l'exercice 2017 ;

Considérant que pour parfaire votre information et vous permettre de saisir les enjeux des présents budgets, le document ci-annexé présente, de manière brève et synthétique, les informations essentielles du budget principal, budget camping et budget cinéma.

Considérant que les principales masses de ces budgets sont les suivantes :

Budget principal :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	dépenses	Chapitres	recettes
011 - charges à caractère général	3 182 480,00	013 - atténuations de charges	159 000,00
012 - charges de personnel	8 500 000,00	70 - produits services, domaine	750 000,00
014 - atténuation de produits	160 000,00	73 - impôts et taxes	9 260 000,00
65 - autres charges de gestion courantes	1 830 000,00	74 - dotations et participations	5 080 300,00
66 - charges financières	1 231 420,00	75 - autres produits de gestion	125 000,00
67 - charges exceptionnelles	507 750,00	76 - produits financiers	328 725,00
022 - dépenses imprévues	471 093,67	77 - produits exceptionnels	159 800,00
023 - virement à la section d'investissement	747 461,74	042 - opérations d'ordres	70 000,00
042 - opérations d'ordre	820 000,00	002- excédent report de 2017	1 517 380,41
TOTAL	17 450 205,41	TOTAL	17 450 205,41

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	dépenses	Chapitres	recettes
20 - immobilisations incorporelles	205 100,00	13 - subventions d'investissements	499 000,00
204 - subventions d'équipement versées	730 000,00	16 - emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00
21 - immobilisations corporelles	367 200,00	10 - dotations, fonds divers	259 400,01
23 - immobilisations en cours	1 192 700,00	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	491 146,41
16 - emprunts et dettes assimilées	1 809 551,75	165 - dépôts et cautionnements	200,00
020 - dépenses imprévues	89 000,00		
040 - opérations d'ordre	70 000,00	27 - autres immobilisations financières	27 490,00
restes à réaliser de 2017	371 040,02	024 - produits des cessions d'immobilisations	610 000,00
001 - déficit report de 2017	955 907,39	021 - virement de la sect de fonctionnement	747 461,74
		040 - opérat ordre transfert entre sections	820 000,00
		restes à réaliser de 2017	835 801,00
TOTAL	5 790 499,16	TOTAL	5 790 499,16

Budgets annexes

- **Budget Camping :**

Le budget primitif 2018 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 46 485,13 € pour la section de fonctionnement et à 13 658,64 € pour la section d'investissement.

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 40 000,00 € en provenance du budget principal de la Ville.

- **Budget Cinéma :**

Le budget primitif 2018 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 64 704,70 € pour la section de fonctionnement et à 12 108,72 € pour la section d'investissement.

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 45 500,00 € en provenance du budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget principal Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)



POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint chargé des affaires générales,
du sport et des relations extérieures,

Guy LAINÉ

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20180323-57-DE
Date de télétransmission : 04/04/2018
Date de réception préfecture : 04/04/2018